



Épidémies dues à de l'eau potable contaminée

🕒 paru le 17/02/2020 • adapté au contexte belge francophone

Un guide-patient est un outil réalisé pour vous aider à faire des choix pour votre santé. Il vous propose des informations basées sur la recherche scientifique. Il vous explique ce que vous pouvez faire pour améliorer votre santé ou ce que les professionnels peuvent vous proposer lors d'une consultation. Bonne lecture !

De quoi s'agit-il ?

L'eau du robinet que vous buvez, celle que vous utilisez pour votre café ou thé, celle avec laquelle vous vous brossez les dents ou rincez les aliments est de l'eau potable. Lorsque cette eau est contaminée (par exemple par la bactérie intestinale *E. Coli*), un grand nombre de personnes peuvent tomber malades (épidémie). Cette situation est souvent due à un manque de traitement des eaux usées ou à une mauvaise épuration des eaux, ou encore à une contamination de l'eau potable par des bactéries intestinales de l'homme et/ou de l'animal.

En Europe du Nord, le Norovirus et la bactérie *Campylobacter jejuni* sont souvent à l'origine des épidémies dues à de l'eau potable contaminée.

La législation relative à l'eau potable impose aux compagnies des eaux de contrôler régulièrement la qualité de l'eau courante. En plus, des laboratoires indépendants réalisent aussi des contrôles sur ordre de communes, de provinces et de régions. L'eau potable est indiscutablement l'aliment dont les contrôles sont les plus stricts.

Quelle est leur fréquence ?

L'eau du robinet répond aux normes de santé et de qualité les plus sévères. Lorsque les compagnies des eaux constatent un problème qui peut affecter la santé, elles sont obligées de le signaler aux pouvoirs publics en charge de l'environnement et de la santé.

Les épidémies sont plus fréquentes dans des régions où les eaux souterraines servent d'eau potable, parce que contrairement à l'eau de surface, il ne faut généralement pas la purifier.

Comment le diagnostic est-il posé ?

Lorsqu'un grand nombre de personnes d'une région géographique délimitée ont une infection gastro-intestinale, le médecin pensera à la possibilité d'une épidémie due à de l'eau potable contaminée.

Pour confirmer cette hypothèse et exclure d'autres causes possibles, de l'eau sera prélevée pour analyse et les selles des personnes présentant des symptômes seront examinées. On détermine l'étendue de la région de l'épidémie, et on vérifie minutieusement ce qui peut être à l'origine de l'épidémie. Il est demandé aux sociétés de distribution d'eau potable, aux services d'assainissement et au secteur de la construction si l'installation d'épuration des eaux fonctionne toujours correctement et s'il y a des dégâts aux stations d'eau ou aux conduites d'égout ou si des travaux y sont en cours.

Que pouvez-vous faire et que peut faire votre médecin ?

En cas d'épidémie, les autorités concernées vous informeront de ce qu'il faut faire, comme par exemple faire bouillir l'eau potable (au moins 5 minutes) ou ne plus utiliser l'eau courante jusqu'à ce que le réseau de distribution d'eau soit à nouveau propre et opérationnel.

Si vous avez été infecté quand même, continuez de boire suffisamment pour ne pas vous déshydrater. Dans certaines situations, il peut être indiqué de commencer un traitement par médicaments (par exemple des antibiotiques).

Source

[Guide de pratique clinique étranger 'Épidémies dues à de l'eau potable contaminée' \(2000\), mis à jour le 02.09.2014 et adapté au contexte belge le 21.01.2020 – ebpracticenet](#)